

Florilège 2016 : Feu !

Concours d'écriture créative collective

RÈGLEMENT

Il s'agit de **rédigé collectivement un texte de langue française ayant un rapport avec le thème du feu.**

Article 1 :

Tous les participants devront impérativement traiter le thème du **feu**. Ce mot ayant plusieurs connotations, chacun est libre de choisir celles qui lui conviennent.

Article 2 :

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une démarche d'écriture collaborative, avec ou sans outil numérique. Il ne s'agira pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement pour passer d'écrits individuels ou de petits groupes à des écrits collectifs. Ces écrits collectifs seront envoyés au *Florilège* et seront publiés et, ultérieurement, mis en voix publiquement. Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Il annoncera son choix lors de son inscription.

Article 3:

Le texte devra comporter un titre et être écrit, au choix, sous de forme de :

- récit (conte, nouvelle...)
- chanson
- poème classique ou contemporain
- texte argumentatif (prise de position, critique, appréciation...)
- scène de théâtre
- etc.
-

Article 4 :

Une classe peut présenter plusieurs textes collectifs.

Article 5 :

Le professeur certifie que le texte est original, inédit et il en autorise la reproduction et la libre diffusion.

Article 6 :

La longueur du texte ne dépassera pas une page A4.

Le texte sera rédigé soit de façon manuscrite, soit sur traitement de texte.

Préciser clairement la classe, les noms des élèves et du professeur, et les coordonnées de l'établissement.

Article 7 :

Le texte sera remis entre le 1er février et le 1er avril 2016.

Il sera transmis aux personnes suivantes :

frederic.miquel@ac-montpellier.fr ; vivianeyoux@gmail.com

Article 8 :

- Les critères pris en compte pour évaluer les textes seront :
- Le respect du sujet du concours.
- L'intérêt et l'originalité du texte.
- Le style du texte.

Article 9 :

Le jury (composé selon les possibilités) se réunira pendant le Congrès de la FIPF à Liège, entre le 14 et le 21 juillet 2016.

Tous les textes seront exposés pendant le Congrès.

Article 10:

Les prix seront remis lors d'une cérémonie officielle pendant laquelle les textes lauréats seront lus. Exemples de récompenses : diplômes, livres, entrées gratuites, publication sur Internet, notamment dans le *Florilège francophone des écrivains en herbe...*